

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 9 avril 2009 à 20h, et à laquelle étaient présents les conseillers, messieurs Denis Joannette, Sylvain Sauvageau, Mario St-Charles, Gilles St-Marseille et Martin Bigras formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

---

## **PRÉSENTATION SPÉCIALE**

### **50<sup>e</sup> Anniversaire de mariage**

Monsieur Arthur Glover et Madame Patricia Glover  
15, rue Dumont  
St-Eustache (Québec) J7R 1Y6                      Mariés à Montréal, le 30 janvier  
1959

Monsieur le conseiller Denis Joannette accueille et félicite les jubilaires.

Il relate brièvement l'histoire des jubilaires et leur offre, au nom du conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes, une gerbe de fleurs, commémorant la présente célébration. Des photographies sont alors prises. Les jubilaires, ainsi que leurs parents et amis sont ensuite invités à signer le livre d'Or.

## **1. Séance ordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 20h01.

### **1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Denis Joannette  
et unanimement résolu

2009-04-09.107

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

### **ADOPTÉE**

### **1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes**

---

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

### **1.3 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 mars 2009 et de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2009**

---

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras  
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau  
et unanimement résolu

2009-04-09.108

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 mars 2009 et de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2009, tels que déposés.

### **ADOPTÉE**

**1.4 Procès verbal de correction – second projet de règlement 1336**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier dépose un procès-verbal de correction amendant le second projet de règlement 1336 afin de le rendre conforme à la décision du conseil.

**2. Affaires du Conseil**

**2.1 Approbation d'une entente concernant la mise à la retraite d'une employée**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général concernant l'entente de gré à gré de mise à la retraite de l'assistante greffière ;

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette  
Appuyé par monsieur Martin Bigras  
et unanimement résolu

2009-04-09.109

D'ENTÉRINER l'entente intervenue avec l'assistante greffière relativement à sa mise à la retraite.

D'AUTORISER le directeur général et le greffier à signer ladite entente afin de donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2.2 Versement d'une contribution financière supplémentaire d'urgence de 61 952\$ à la société Tricentris**

CONSIDÉRANT la crise qui frappe le marché mondial de la revente des matières recyclables, et ce, depuis novembre 2008 ;

CONSIDÉRANT que *Tricentris*, centre de tri, se finance en majeure partie grâce aux fruits de la revente des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT l'état des liquidités de *Tricentris*, centre de tri, au 28 février 2009 ;

CONSIDÉRANT que le plan de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ne comporte aucune mesure pouvant aider *Tricentris* à court terme ;

CONSIDÉRANT que *Tricentris* a besoin, pour poursuivre ses opérations, d'une injection de fonds de 2 millions de dollars ;

CONSIDÉRANT que ces deniers doivent être acheminés chez *Tricentris*, centre de tri, d'ici le 20 avril 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau  
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille  
et unanimement résolu

2009-04-09.110

D'OCTROYER à la société «*Tricentris, centre de tri* » une cotisation supplémentaire d'urgence de 61 952 \$ afin de constituer un fonds de stabilisation permettant ainsi de poursuivre ses opérations au moins jusqu'en mars 2010, et par le fait même, permettre à la Ville de Deux-Montagnes, de continuer d'y envoyer ses matières recyclables.

DE DÉCRÉTER que cette subvention soit payable en quatre (4) versements égaux de 15 488 \$, le 1<sup>er</sup> versement payable avant le 20 avril, le 2<sup>e</sup> versement payable le 1<sup>er</sup> juin, le 3<sup>e</sup> versement payable le 1<sup>er</sup> août et le 4<sup>e</sup> versement payable le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02-452-21-446.

**ADOPTÉE**

**2.3 Octroi d'un contrat pour la fourniture d'oriflammes pour la somme de 14 850\$ plus les taxes applicables**

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite procéder à l'acquisition de 100 oriflammes à être installées sur le chemin d'Oka, sur la 20<sup>e</sup> avenue et sur le boulevard Deux-Montagnes ;

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2009-04-09.111

D'OCTROYER le contrat à la firme *Groupe Strap* pour la fourniture d'oriflammes pour la somme de 14 850 \$ plus les taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le fonds de roulement et amortie sur cinq ans.

**ADOPTÉE**

**2.4 Approbation d'une entente de gré à gré**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général concernant le règlement dans le dossier CM-2009-0289 suite à l'abolition du poste de directeur de l'Urbanisme ;

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette  
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau  
et unanimement résolu

2009-04-09.112

D'ENTÉRINER le règlement de gré à gré intervenu dans le dossier CM-2009-0289.

D'AUTORISER le directeur général et le greffier à signer tous documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**3. Comités, commissions, régie**

**3.1 Dépôt des procès verbaux**

- Commission de la Culture du 16 février 2009.
- Commission de l'environnement du 19 février 2009.
- Commission sur la circulation et de la toponymie du 3 mars 2009.

4. **Première période de questions (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 20h12. Cinq (5) citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h43.

5. **Règlements municipaux**

5.1 **Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 1248.06 sur la régie interne des séances du conseil municipal afin d’abroger l’article 28**

Monsieur Martin Bigras donne avis de motion qu’il sera présenté lors d’une prochaine séance, un projet de règlement modifiant le règlement 1248.06 sur la régie interne des séances du conseil municipal afin d’abroger l’article 28.

5.2 **Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage 1121.02.02 afin de faire passer le nombre d’étages de 2 à 3 dans la zone R4-65**

Monsieur Sylvain Sauvageau donne avis de motion qu’il sera présenté lors d’une prochaine séance, un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 1121.02.02 afin de faire passer le nombre d’étages de 2 à 3 dans la zone R4-65.

5.3 **Adoption du premier projet de règlement numéro 1363 – Règlement modifiant le règlement de zonage 1121.02.02 afin de faire passer le nombre d’étages de 2 à 3 dans la zone R4-65**

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau  
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille  
et unanimement résolu

2009-04-09.113

D’ADOPTER le premier projet de règlement numéro 1363, intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage afin de faire passer le nombre d’étages de 2 à 3 dans la zone R4-65*, tel que déposé.

Tous les membres du conseil du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l’article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

**ADOPTÉE**

5.4 **Adoption du règlement numéro 1355 - Règlement modifiant le règlement de zonage 1121.02.02 afin d’agrandir la zone R2-135 à même une partie de la zone P1-136**

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras  
Appuyé par monsieur Denis Joannette  
et unanimement résolu

2009-04-09.114

D’ADOPTER le règlement numéro 1355, intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage 1121.02.02 afin d’agrandir la zone R2-135 à même une partie de la zone P1-136*, tel que déposé.

Tous les membres du conseil du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l’article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

**ADOPTÉE**

**5.5 Adoption du règlement numéro 1365 – Règlement modifiant le règlement sur la circulation – stationnement de certains véhicules sur les rues résidentielles**

---

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette  
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille  
et unanimement résolu

2009-04-09.115

D'ADOPTER le règlement numéro 1365 intitulé *Règlement modifiant le règlement sur la circulation – stationnement de certains véhicules sur les rues résidentielles*, tel que déposé.

Tous les membres du conseil du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

**ADOPTÉE**

**5.6 Adoption du règlement numéro 1366 – Règlement modifiant le règlement 1139 – Régime complémentaire de retraite des employés de la ville de Deux-Montagnes**

---

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2009-04-09.116

D'ADOPTER le règlement numéro 1366 intitulé *Règlement modifiant le règlement 1139 – Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Deux-Montagnes*, tel que déposé.

Tous les membres du conseil du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

**ADOPTÉE**

**6. Administration**

**6.1 Finances**

**6.1.1 Approbation de la liste des chèques émis – mars 2009**

---

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille  
Appuyé par monsieur Denis Joannette  
et unanimement résolu

2009-04-09.117

DE RATIFIER la liste des chèques émis au cours du mois de mars 2009 et montrant un total de :

➤	Fonds général :	1 969 424,02 \$
➤	Fonds de dépenses en immobilisations :	729 991,17 \$

**ADOPTÉE**

**6.1.2 Approbation d'une avance de fonds au montant de 65 000 \$ à la Corporation du Manoir Grand-Moulin**

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille  
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau  
et unanimement résolu

2009-04-09.118

DE PROCÉDER à une avance de fonds de 65 000 \$ à la Corporation du Manoir Grand-Moulin.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 54.139.48.000.

**ADOPTÉE**

**6.1.3 Approbation du financement de mise à la retraite des policiers**

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue en décembre 2008 entre la Ville et six policiers pour un plan de mise à la retraite ;

CONSIDÉRANT les économies générées par la Ville pour le remplacement des policiers ;

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras  
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau  
et unanimement résolu

2009-04-09.119

DE PROCÉDER au financement par le fonds de roulement et amortie sur cinq ans, des sommes dues à six policiers ayant accepté un plan de mise à la retraite en décembre 2008, et ce, pour une somme total de 300 000 \$.

**ADOPTÉE**

**6.2 Greffe**

**6.2.1 Acceptation d'une entente avec la société Vidéotron Itée pour l'installation d'une antenne sur la tour à eau**

CONSIDÉRANT que la société *Vidéotron Itée* souhaite installer une antenne de télécommunications et un abri sur l'immeuble situé au 2120, rue Guy (tour à eau) ;

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2009-04-09.120

DE CONCLURE avec la société *Vidéotron Itée* un bail ayant pour objet l'installation d'une antenne de télécommunication et d'un abri sur l'immeuble situé au 2120, rue Guy (tour à eau), et ce, en considération d'un loyer annuel de 10 000 \$.

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer tous documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**6.2.2 Approbation de la rémunération du personnel électoral**

CONSIDÉRANT l'élection municipale qui aura lieu le 1<sup>er</sup> novembre 2009 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* tout membre du personnel électoral doit recevoir une rémunération et que le conseil peut établir un tarif de rémunération ;

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau  
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille  
et unanimement résolu

2009-04-09.121

D'APPROUVER le tarif de rémunération du personnel électoral préparé par le président d'élection et daté du 6 avril 2009.

**ADOPTÉE**

**6.2.3 Signature d'un bail avec le Club des Lions relatif à l'immeuble Nouveaux horizons au parc Central**

CONSIDÉRANT que le *Club des Lions* occupe la bâtisse située au parc Centrale, ayant comme adresse civique le 111, 13<sup>e</sup> avenue et étant connue sous le nom de Chalet Nouveaux Horizons ;

CONSIDÉRANT que la municipalité et le *Club des Lions* souhaitent officialiser cette occupation par un bail.

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau  
et unanimement résolu

2009-04-09.122

DE CONCLURE avec le *Club des Lions* le bail ayant pour objet la bâtisse située au parc Central, ayant comme adresse civique le 111, 13<sup>e</sup> avenue, et ce, pour une durée de 10 ans.

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer tous documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**6.2.4 Mandat à un notaire pour la cession du lot 4 271 603**

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras  
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille  
et unanimement résolu

2009-04-09.123

DE MANDATER M<sup>e</sup> Janique-A. Danis, notaire, afin de préparer tout acte nécessaire dans le cadre de la vente du lot 4 271 603 du cadastre du Québec.

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer tous documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**6.3 Ressources humaines**

**6.3.1 Embauche de personnels temporaires au Service des travaux publics**

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

**2009-04-09.124**

D'ENTÉRINER les embauches de personnels temporaires suivants au Service des travaux publics, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur, le tout conformément aux recommandations de monsieur Denis Berthelette, directeur du Service des travaux publics, datée du 26 mars 2009 ;

- Madame Lucie Brisson, chauffeur de camion et machinerie légère ;
- Monsieur Mario Grégoire, chauffeur de camion et machinerie légère ;
- Monsieur Jean-Luc Picard, chauffeur de camion et machinerie légère.

**ADOPTÉE**

**6.3.2 Embauche de personne de remplacement – Secrétaire au Service de police régionale de Deux-Montagnes**

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Serge Frenette, directeur du Service de police régionale de Deux-Montagnes, en date du 5 février 2009 ;

CONSIDÉRANT le retrait préventif de madame Mélanie Ayotte pour maternité ainsi que le congé parental prévu par le gouvernement ;

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras  
Appuyé par monsieur Denis Joannette  
et unanimement résolu

**2009-04-09.125**

D'ENTÉRINER l'embauche de madame Chantal Gilbert dans ses fonctions de secrétaire remplaçante au Service de police régionale de Deux-Montagnes, à compter du 23 février 2009, et ce, jusqu'au retour de madame Ayotte conformément à l'entente de travail en vigueur.

**ADOPTÉE**

**6.3.3 Embauche de personne de remplacement – Répartiteur au Service de police régionale de Deux-Montagnes**

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Serge Frenette, directeur du Service de police régionale de Deux-Montagnes, en date du 18 mars 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras  
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau  
et unanimement résolu

**2009-04-09.126**

D'ENTÉRINER l'embauche de monsieur Danny Gagné à titre de répartiteur remplaçant au sein du Service de police régionale de Deux-Montagnes, et ce, à compter du 23 mars 2009.

**ADOPTÉE**



7. **Services aux citoyens**

7.1 **Urbanisme**

7.1.1 **Acceptation d'une entente relative au Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire aider les ménages à faible revenu à obtenir des logements pour lesquels leur contribution sera proportionnelle à leur revenu ;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec et la municipalité peuvent verser une subvention visant à réduire l'écart entre le loyer reconnu pour un logement désigné et la partie du loyer assumée par le ménage occupant ce logement ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser l'Office municipal d'habitation de Deux-Montagnes à gérer le programme AccèsLogis ;

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2009-04-09.127

DE CONCLURE l'entente tripartite entre la Ville, la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Deux-Montagnes relativement au Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis.

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer tous documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

7.2 **Travaux publics**

7.2.1 **Acquisition d'outillages divers pour un montant de 20 000 \$**

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 24 mars 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille  
Appuyé par monsieur Denis Joannette  
et unanimement résolu

2009-04-09.128

D'AUTORISER le Service des travaux publics à procéder à l'acquisition d'outillages divers, pour un montant maximal de 20 000 \$, plus les taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le fonds de roulement et amortie sur cinq ans.

**ADOPTÉE**

7.2.2 **Octroi d'un contrat à la firme *Constructions Anor (1992) inc.* pour les travaux de pavage, bordures et d'éclairages des rues Caron, Madame-Magnan et Florian-David pour la somme de 176 413.09 \$ incluant les taxes**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Deux-Montagnes a demandé des soumissions pour les travaux de pavage, bordures et d'éclairages ;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation du consultant, *Groupe Conseil BSA* ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 24 mars 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2009-04-09.129

D'OCTROYER à la firme *Construction Anor (1992) inc.* le contrat pour les travaux de pavage, bordures et d'éclairages des rues Caron, Madame-Magnan et Florian-David pour la somme de 176 413.09 \$ incluant les taxes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par les règlements d'emprunts numéros 1341.08 et 1342.08.

**ADOPTÉE**

**7.2.3 Octroi d'un contrat à la firme *Balaye-Pro inc.* pour les travaux de balayage des rues de la ville de Deux-Montagnes pour un montant maximal de 21 672 \$ plus les taxes applicables**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Deux-Montagnes a demandé des soumissions pour les travaux de balayage des rues ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 5 mars 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette  
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau  
et unanimement résolu

2009-04-09.130

D'OCTROYER à la firme *Balaye-Pro inc.* le contrat pour les travaux de balayage des rues de la ville, conformément à sa soumission déposée le 5 mars 2009, pour la somme maximale de 21 672 \$, plus les taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02-321-00-449.

**ADOPTÉE**

**7.2.4 Octroi d'un contrat à la firme *Les Entrepreneurs P.M.C. Lachance inc.* pour les travaux de traçage de ligne de rues pour un montant de 15 454,07 \$ incluant les taxes**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Deux-Montagnes a demandé des soumissions pour les travaux de traçage de lignes de rues ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 1<sup>er</sup> avril 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille  
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau  
et unanimement résolu

2009-04-09.131

D'OCTROYER à la firme *Les Entrepreneurs P.M.C. Lachance inc.* le contrat pour les travaux de traçage de lignes de rues aux prix unitaires du bordereau de soumission déposé le 26 mars 2009, pour la somme maximale de 15 454,07 \$ plus les taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02-321-00-449.

**ADOPTÉE**

**7.2.5 Octroi d'un contrat à la firme *Les carrières St-Eustache Itée* pour la fourniture de pierre concassée pour l'année 2009-2010**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Deux-Montagnes a demandé des soumissions pour la fourniture de pierre concassée ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 1<sup>er</sup> avril 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2009-04-09.132

D'OCTROYER à la firme *Les carrières St-Eustache Itée.* le contrat pour la fourniture de pierre concassée pour l'année 2009/2010 aux prix unitaires du bordereau de soumission déposé le 26 mars 2009, pour la somme maximale de 78 634,37 \$ plus les taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par les postes budgétaires 02-321-00-621, 02-415-00-621 et 02-413-00-621.

**ADOPTÉE**

**7.2.6 Octroi d'un contrat à la firme *9168-9885 Québec inc.* pour la fourniture d'essence pour les véhicules de la Ville**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Deux-Montagnes a demandé des soumissions pour la fourniture d'essence pour les véhicules de la Ville ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 1<sup>er</sup> avril 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille  
et unanimement résolu

2009-04-09.133

D'OCTROYER à la firme *9168-9885 Québec inc.* le contrat pour la fourniture d'essence pour les véhicules de la ville, et ce, au prix à la pompe moins un escompte de 3%.

**ADOPTÉE**

**7.2.7 Rejet des soumissions du 30 mars 2009 pour les travaux de réfection du toit du garage municipal**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a demandé des soumissions sur invitation pour les travaux de réfection du toit du garage municipal ;

CONSIDÉRANT que les prix des soumissions reçues sont largement supérieures aux estimations ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette ;

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau  
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille  
et unanimement résolu

2009-04-09.134

DE REJETER toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres qui avait pour objet la réfection du toit du garage municipal et qui ont été reçues par la Ville le 30 mars 2009.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics à retourner en appels d'offres publics.

**ADOPTÉE**

**7.2.8 Octroi d'un contrat à la firme *Urbacom* pour la révision des règlements sur les permis et certificats, de lotissement et de construction**

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette  
Appuyé par monsieur Martin Bigras  
et unanimement résolu

2009-04-09.135

D'OCTROYER à la firme *Urbacom* le mandat pour effectuer la révision des règlements sur les permis et certificats, de lotissement et de construction pour la somme maximale de 18 000 \$, plus les taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le fonds de roulement et amortie sur 5 ans

**ADOPTÉE**

**7.2.9 Octroi d'un contrat à la firme *Les Entreprises VG inc.* pour les travaux d'aménagement dans divers parcs pour un montant de 224 780,40 \$ incluant les taxes**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Deux-Montagnes a demandé des soumissions pour les travaux d'aménagement dans divers parcs ;

CONSIDÉRANT la recommandation du consultant, *Louis Champagne inc.*, datée du 6 avril 2009 ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 9 avril 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille  
et unanimement résolu

2009-04-09.136

D'OCTROYER à la firme *Les Entreprises VG inc.* le contrat pour les travaux d'aménagement dans divers parcs pour la somme de 224 780,40 \$ plus les taxes applicables conformément à sa soumission du 3 avril 2009, et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement par le MAMROT.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt 1353.

**ADOPTÉE**

**7.3 Loisirs et Services communautaires**

**7.3.1 Demande d'assistance financière 2009 – Association des parents de St-Agapit**

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau  
et unanimement résolu

2009-04-09.137

D'OCTROYER une assistance financière de 994,97 \$ à l'Association des parents de St-Agapit.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02-719-00-991.

**ADOPTÉE**

**7.3.2 Autorisation de tenir un barrage routier le 11 avril 2009 à l'intersection du boulevard des Promenades et 28<sup>e</sup> avenue – Club de judo de Deux-Montagnes – Judosphère**

CONSIDÉRANT la demande de madame Johanne Hébert, pour le club de judo de Deux-Montagnes à l'effet de tenir un barrage routier ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Georges Struthers, daté du 20 mars 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Denis Joannette  
et unanimement résolu

2009-04-09.138

D'AUTORISER le club de judo de Deux-Montagnes - Judosphère de tenir un barrage routier, le samedi 11 avril 2009, à l'angle de la 28<sup>e</sup> avenue et du boulevard des Promenades entre 10h et 16h, afin de recueillir des fonds, et ce, sous réserve que l'organisme contacte le Service de police afin de s'assurer du respect des exigences de sécurité.

**ADOPTÉE**

**7.3.3 Demande d'aide financière au MCCQ dans le cadre du Programme «Projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes»**

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2009-04-09.139

D'AUTORISER le Service des loisirs et services communautaires à procéder à la demande d'aide financière au Ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du programme «Projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes».

DE DÉSIGNER madame Johanne Chaput à titre de personne responsable du programme et de l'autoriser à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents afin de donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**7.3.4 Demande d'accréditation – Centre d'alphabétisation populaire des patriotes**

---

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs et services communautaires a reçu la demande d'accréditation dûment complétée de la part du Centre d'alphabétisation populaire des patriotes ;

CONSIDÉRANT que le requérant répond aux exigences de la politique d'accréditation actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Georges Struthers, directeur du Service des loisirs et services communautaires, daté du 23 mars 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Denis Joannette  
et unanimement résolu

2009-04-09.140

D'ADMETTRE comme organisme accrédité en vertu de la politique d'accréditation des Services Communautaires de la Ville de Deux-Montagnes, l'organisme « Centre d'alphabétisation populaire des patriotes ».

**ADOPTÉE**

**7.3.5 Festivités – Fête Nationale 2009 – Octroi d'une aide financière de 4 500 \$ pour l'organisation, le soutien technique ainsi que le permis d'alcool**

---

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Martin Bigras  
et unanimement résolu

2009-04-09.141

D'OCTROYER une aide financière au montant de 4 500 \$ à l'association des Fêtes Nationale, aux fins des festivités du 24 juin au parc Central et pour l'organisation et le soutien technique en vue de l'aménagement du site.

D'AUTORISER le comité organisateur à procéder à une demande de permis d'alcool.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02-192-04-699.

**ADOPTÉE**

**7.3.6 Autorisation de tenir un barrage routier le 9 mai 2009 à l'intersection du boulevard des Promenades et 28<sup>e</sup> avenue – Croix-Rouge division Deux-Montagnes**

---

CONSIDÉRANT la demande formulée par la Croix-Rouge canadienne, division du Québec, région des Laurentides, section MRC Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge est un partenaire auxiliaire de la ville de Deux-Montagnes lors de mesures d'urgences et de services aux sinistrés ;

CONSIDÉRANT que les profits de cette activité permettent à la Croix-Rouge de dispenser et de maintenir ses services ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Georges Struthers, daté du 5 mars 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Denis Joannette  
et unanimement résolu

2009-04-09.142

D'AUTORISER la *Croix-Rouge canadienne, division Deux-Montagnes* de tenir un barrage routier, le samedi 9 mai 2009, à l'angle de la 28<sup>e</sup> avenue et du boulevard des Promenades entre 10h et 16h, afin de recueillir des fonds, et ce, sous réserve que l'organisme contacte le Service de police afin de s'assurer du respect des exigences de sécurité.

**ADOPTÉE**

**7.4 Police**

**7.4.1 Conclusion d'une entente relative à l'utilisation de logiciels et centre de relève 911 intervenue entre la Ville de Deux-Montagnes et la Ville de Mirabel**

---

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras  
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille  
et unanimement résolu

2009-04-09.143

DE CONCLURE avec la Ville de Mirabel une entente relative à l'utilisation de logiciels et centre de relève 911.

D'AUTORISER le maire et la directeur général à signer ladite entente afin de donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**8. Affaires nouvelles**

Aucunes affaires nouvelles pour la présente séance.

**9. Deuxième période de questions (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 21h07. Cinq (5) citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h39.

**10. Levée de la séance**

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Denis Joannette  
et unanimement résolu

2009-04-09.144

DE LEVER la présente séance à 21h40.

---

Marc Lauzon, maire

---

Alexandre Verdy, greffier